

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS JUILLET à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Siège du TCO, à Le Port, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Mélissa COUSIN

OBJET

AFFAIRE N°2023_066_BC_9
PLIE : Territoire Zéro Chômeurs
Longue Durée - Soutien du Territoire
de la Côte Ouest au projet "Tabisman
dan Kartyé" porté par la Ville de Le
Port

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU

Nombre de votants : 14

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER

- la convocation a été faite le :
27 juin 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/07/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023

AFFAIRE N°2023_066_BC_9 : PLIE : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEURS LONGUE DURÉE - SOUTIEN DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST AU PROJET "TABISMAN DAN KARTYÉ" PORTÉ PAR LA VILLE DE LE PORT

Le Président de séance expose :

Contexte :

Créé par la loi du 29 février 2016 et renouvelé par la loi du 14 décembre 2020, le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" est expérimenté dans plusieurs territoires pour embaucher des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois au sein de ces territoires.

Grâce à ce dispositif fondé sur le volontariat, les personnes accompagnées sont employées en contrat à durée indéterminée par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites entreprises à but d'emploi (EBE), pour des activités non couvertes par le secteur privé des bassins d'emploi concernés (recycleries, épiceries ou garages solidaires, etc.).

Il est animé par :

- un comité local pour l'emploi (CLE) réunissant par l'ensemble des acteurs volontaires pour mettre en œuvre le droit d'obtenir un emploi.
- une chambre sociale pour orienter les personnes vers l'entreprise à but d'emploi et mobiliser les dispositifs de droit commun
- une chambre économique pour accompagner le développement des activités de l'entreprise à but d'emploi.

Le dispositif doit concerner un périmètre géographique restreint.

Le projet « Tabisman dans Kartyé » porté par la Ville de Le Port :

La Ville de Le Port, engagée dans la démarche depuis 2016 a été retenue comme territoire d'expérimentation au côté des 60 territoires nationaux sélectionnés.

Ce dispositif intervient en complémentarité des dispositifs existants (dont le PLIE) afin de proposer au public résident dans le périmètre défini une solution innovante, adaptée aux besoins sociaux et professionnels de la personne volontaire, soit au titre :

- d'Emploi à temps choisi en fonction des freins rencontrés comme par exemple la garde d'enfant, problématiques sociales, frein à la mobilité ou;
- d'Embauche non sélective en CDI, sans condition de pré-requis de diplômes, de compétences professionnelles préalables.

L'expérimentation concerne le territoire de la ZAC 2 et la RN4 coeur saignant soit 1 500 habitants.

L'entreprise à but d'emploi (EBE) Synergie Péi recrutera à terme **50 ETP. En 2025, 100 ETP** **pourront être recrutés.** La Ville de Le Port a sollicité le soutien du TCO

Soutien du TCO au projet d'expérimentation :

Dans le cadre du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, le TCO s'inscrit dans cette démarche, au travers de :

- sa participation au Comité local pour l'emploi qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire pour mettre en œuvre le droit d'obtenir un emploi.
- l'orientation des publics éligibles du PLIE vers le dispositif. L'expérience en entreprise à but d'emploi (EBE) sera valorisée en tant qu'étape de parcours pour les publics du PLIE.

Le TCO est partie prenante de ce projet en tant que porteur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Il pourra orienter des publics du PLIE et proposer un accompagnement socio-professionnel pour les personnes remplissant les conditions d'éligibilité (demandeur d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, personnes cumulant de nombreux freins à l'insertion).

Au titre de l'Economie sociale et solidaire, le TCO soutient toute initiative innovante et expérimentale qui pourrait être déployée sur le Territoire.

Par cette délibération, le TCO confirme son soutien à l'expérimentation du territoire zéro chômeur longue durée portée par la Ville de Le Port. Il n'est pas prévu d'engagement financier sur ce dispositif pour l'instant.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/06/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 13/06/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER le soutien du Territoire de la Côte Ouest au projet d'expérimentation du « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » porté par la Ville de Le Port.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président